

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 17 mai 2021

**DATE DE LA CONVOCATION**

07 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 29  
Suppléants votants : 0  
Pouvoirs : 5  
Total votants : 34

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 mai 2021**

**L'an deux mil vingt et un  
Et le 17 mai à 19h00**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Christian LALLERON**, Vice-président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINDERGER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :-**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Nathalie SAULZET a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-Sur-Cosson),  
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),  
Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord) a donné pouvoir à Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan),  
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),  
Mireille BIZERAY a donné pouvoir à Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire),

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan),

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-**

**Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Hélène PAILLOUX (Bracieux) a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération 041-035-2021**

**Objet : Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer la convention d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage (COTMO) avec les communes de Chambord, Huisseau-sur-Cosson, La-Ferté-Saint-Cyr, Saint-Dyé-sur-Loire, Mont-près-Chambord, Saint-Claude-de-Diray, Fontaines-en-Sologne et Saint-Laurent-Nouan pour la réalisation de l'opération d'Autosurveillance des Réseaux d'Assainissement Collectif (Réseaux Unitaires).**

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président en charge de l'aménagement et des infrastructures rappelle que lors du vote du budget 2021 de l'Assainissement Collectif, l'opération « Autosurveillance des réseaux d'Assainissement » a été inscrite.

Dans ce cadre, il est rappelé que l'autosurveillance des réseaux d'Assainissement Collectif, lorsqu'il s'agit de réseaux unitaires, concerne à la fois la compétence « assainissement collectif » relevant de la CCGC et à la fois la compétence « pluvial » relevant des communes.

Aussi, dans un souci de bonne organisation, il est proposé que la CCGC porte les travaux pour le compte des communes pour la partie pluviale les concernant.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Travaux	153 360,00 €	Subvention Agence de l'Eau (60%)	105 818,40 €
Frais de MOE	7 668,00 €	Commune de La Ferté Saint Cyr	2 096,01 €
Etudes et prestations diverses	15 336,00 €	Commune de Saint Laurent Nouan	10 480,03 €
		Commune de Saint Dyé Sur Loire	2 994,30 €
		Commune de Chambord	4 940,59 €
		Commune de Huisseau sur Cosson	3 293,72 €
		Commune de Mont près Chambord	7 126 €
		Commune de Saint Claude de Diray	2 844,58 €
		Commune de Fontaines en Sologne	1 497,15 €
		Communauté de Communes GC	35 272,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>176 364,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>176 364,00 €</b>

Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président à signer la COTMO avec les communes identifiées dans le plan de financement ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer les éventuels avenants à la COTMO dès lors que les crédits sont inscrits au budget ;
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la COTMO avec les communes identifiées dans le plan de financement ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer les éventuels avenants à la COTMO dès lors que les crédits sont inscrits au budget ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

**Pour le Président empêché,  
Le Vice-Président,**



**Christian LALLERON**